



Paris, le 3/04/14

POISON D'AVRIL : ILS NE COMPRENNENT TOUJOURS RIEN !

La Commission Administrative Nationale se tient au lendemain des élections municipales qui se sont traduites par un désaveu cinglant de la politique menée par le gouvernement : abstention massive de l'électorat de gauche permettant à la droite et l'extrême droite de gagner de l'audience. Le choix de Manuel Valls comme nouveau premier ministre démontre d'ores et déjà que le Président de la République ne tire aucun enseignement de cet échec électoral et poursuit son soutien aux entreprises et au patronat, au détriment des plus défavorisés. En effet, en nommant l'ancien Ministre de l'Intérieur à la tête du nouveau gouvernement, il confirme sa ligne politique libérale et amplifie la rupture entre le gouvernement et les salariés qui attendent une autre politique qui réponde aux revendications sociales jusqu'ici insatisfaites (emplois, salaires, retraites, protection sociale...).

Dans ce contexte, après la journée de mobilisation intersyndicale du 18 mars dernier, première étape qui reste insuffisante, le mouvement syndical de transformation sociale se doit de dénoncer sans ambiguïté la politique d'austérité dont le pacte de responsabilité est la mesure la plus emblématique. Cette politique aggrave la précarité, tout en poursuivant de fragiliser les services publics et le lien social. Les fédérations et confédérations doivent appeler à construire une mobilisation ayant pour revendication d'autres choix politiques et économiques. Il est ainsi essentiel de se saisir de toutes les opportunités et des différents rendez-vous déjà programmés. La marche nationale « Maintenant, ça suffit ! », qui aura lieu, à Paris, le 12 avril 2014, contre la politique d'austérité est un premier rendez-vous, qui est à l'initiative de nombreuses associations, personnalités, partis politiques et dont nous sommes signataires. Le SNPES/PJJ/FSU interviendra dans la FSU pour que ce premier rendez vous et la nouvelle journée intersyndicale qui se profile dans la fonction publique s'intègrent dans un plan de mobilisation et de grèves. Le 1^{er} mai 2014 peut également s'insérer dans cette perspective globale seule susceptible de faire reculer le gouvernement sur ses choix économiques.

Ex ministre de l'intérieur, dans la continuité du gouvernement Sarkozy, M.Valls a stigmatisé encore davantage les Roms, les demandeurs d'asile, les jeunes majeurs isolés et scolarisés... Par ses interventions intempestives dans la sphère de la Justice, il a contribué à vider de sa substance le projet de loi sur la réforme pénale des majeurs. De fait, le maintien de Madame Taubira en tant que Garde des Sceaux n'enlève rien au caractère anti-social de la politique proposée par ce gouvernement qui inscrit comme règle intangible la baisse des déficits que les plus défavorisés vont payer. Dans ce contexte d'accroissement des inégalités, ce nouveau gouvernement risque de rejouer la carte du sécuritaire pour faire écran à son incurie sur les questions sociales.

S'agissant de la Justice des mineurs, les promesses de campagne du candidat Hollande telles que l'abrogation des peines planchers et la suppression des TCM sont toujours lettre morte. L'abrogation des peines planchers qui devait être examinée courant avril dans le cadre de la réforme pénale des majeurs sus mentionnée, est de nouveau reportée.

Quant à la réforme de l'ordonnance de 1945 dont la suppression des TCM dépend, elle n'apparaît nullement dans le calendrier parlementaire. Le SNPES/PJJ/FSU, avec ses partenaires dont le Syndicat de la Magistrature, continuera d'exiger un débat public sur cette question et défendra la nécessité d'abroger les dispositions qui alignent la justice des mineurs sur celle des majeurs (procédures accélérées notamment).

A la PJJ, la circulaire d'orientation, mixte entre le diagnostic partagé, le rapport Michel et les rapports d'audit, promise par la Directrice est très attendue des personnels. Prévue initialement pour avril, elle serait présentée à l'automne 2014. Une première discussion avec les organisations syndicales est prévue le 7 avril 2014 par la direction de la PJJ. Le SNPES/PJJ/FSU y défendra les préoccupations des personnels, ses positionnements et ses revendications. La direction de la PJJ s'est engagée à se rendre dans chaque région pour présenter aux personnels son projet de circulaire. Or sur certains territoires, des agents ont déjà été désignés par l'Administration. Le SNPES/PJJ/FSU revendique que la désignation des participants soit discutée en équipe, facilitée et la plus large possible.

En attendant, certains « cadres » continuent d'être attachés aux orientations de l'ancienne direction de la PJJ et de mépriser le dialogue social. L'inaction de la nouvelle direction, expliquée par la nécessité de « prendre du temps » ne contribue pas à apaiser un climat de travail détérioré. La dégradation constante des conditions de travail, la remise en cause incessante du sens des missions éducatives, la réduction drastique du budget, sont le résultat de choix politiques, qui ont des conséquences directes sur la qualité des prises en charges des jeunes et leur famille - **nous devons nous mobiliser !**

Les grèves du 19 et du 20 mars derniers dans plusieurs territoires (DIR Centre Est, départements du Var, des Bouches du Rhône, EPE de Laxou et de Bar-le-duc et STEMIO d'Epinal) concernant notamment la suppression programmée des jours fériés chômés et payés en hébergement et en EPM, illustrent le refus des personnels de rentabiliser le temps de travail de tous les personnels. Avec un plafond d'emploi autorisé contraint, l'Administration cherche à récupérer des moyens sur l'existant au mépris de l'égalité entre tous les personnels et visiblement sans se soucier des difficultés et de la souffrance auxquelles sont déjà confrontés les services. Elle remet ainsi en cause douze ans de pratique des accords ARTT, sur la base d'une nouvelle interprétation restrictive et insupportable pour les personnels.

Si actuellement cette suppression des jours fériés ne toucherait qu'une partie des équipes d'hébergement et d'EPM, cette mesure se généralisera à l'ensemble de ces structures, par exemple, par l'application progressive du logiciel d'emploi du temps qui est prévue comme un outil facultatif mais qui peut être utilisé par les cadres en cas de difficultés de fonctionnement des services. Ce logiciel, contrairement à la façon dont il est présenté, intègre et valide la disparition des jours fériés. Il tend à déshumaniser la gestion du travail des agents, à déresponsabiliser les équipes dans l'organisation du temps de travail et à masquer les réalités de terrain. En effet, la perte de sens du placement, le bouleversement des missions avec notamment la généralisation des accueils immédiats non préparés, la mise en place du D2A et la systématisation du travail de nuit... participent à fragiliser les collectifs de jeunes et en corollaire les équipes avec notamment la multiplication des arrêts de travail et les stratégies individuelles.

Cette mobilisation est une première étape d'ampleur, la revendication sur le maintien du droit à jours fériés pour tous n'ayant pas été satisfaite pour le moment. Une audience spécifique sur cette question est programmée le 10 avril prochain. Le SNPES/PJJ/FSU encourage, ce jour-là, toutes les initiatives locales de soutien à la revendication du maintien des jours fériés pour tous et dépose un préavis de grève pour le mardi 15 avril 2014.

Quant aux autres structures, la rationalisation du temps de travail se traduit aussi par les difficultés d'application de la nouvelle circulaire du temps FIR, l'affectation de mesures en propre aux ASS,

l'augmentation de la charge de travail des personnels administratifs, l'augmentation de la charge de travail des PEAT et des UEAT (multiplication des déferrements, implication dans la composition pénale, temps de transport exponentiels, dépassements horaires...). Elle est en lien direct avec la politique du chiffre, la remise en cause incessante des normes de travail, la chasse aux quelques mesures civiles restantes, aux jeunes majeurs de plus de 19 ans suivis au pénal...

La comptabilisation des MJIE par mesure, continue d'être dénoncée par les personnels. En effet, le principe d'une mesure pour une fratrie, quel que soit le nombre d'enfants, masque la réalité de la charge de travail notamment pour les ASS et les psychologues. La pétition initiée par le SNPES-PJJ du Sud Est rencontre un véritable succès au-delà même de la région. Elle revendique la mise en place de la comptabilisation d'une mesure pour un jeune, d'une réelle pluridisciplinarité, l'équité entre les services, la prise en compte de la charge de travail et la reconnaissance du travail des psychologues. Cette pétition atteint aujourd'hui plus de 1100 signatures !

Parallèlement, l'application de l'article 12-3 est une nouvelle déstabilisation du fonctionnement des services de milieu ouvert. Voté sous le gouvernement Sarkozy pour afficher une prise en charge sans délai, elle est appliquée par la DPJJ. Elle est imposée dans le déni de toutes les critiques et les difficultés qu'elle suscite déjà. En outre, elle remet en cause l'autonomie pédagogique des équipes quant à l'organisation de l'accueil des jeunes et de leur famille. Cet accueil est pourtant un moment charnière de l'accompagnement éducatif auquel les équipes sont particulièrement attachées. Dès lors, nous encourageons les équipes à refuser de se voir attribuer une mesure en dehors des réunions d'équipe, à contester également que cette mesure soit rentrée dans GAME au nom d'un personnel éducatif avant que la prise en charge soit effective. Les difficultés ne doivent pas être masquées dans les services et doivent être transmises par la voie hiérarchique.

Les services d'insertion, quant ils existent encore, n'ont plus les moyens ni humains ni matériels de répondre aux besoins des adolescents. La Direction de la PJJ doit absolument remettre en place un réel secteur de l'insertion, qui plus est, dans un contexte de crise et de chômage qui touche plus particulièrement les jeunes.

Parallèlement, dans ce paysage général de dégradation des conditions de travail, aucune revalorisation statutaire n'est envisagée. Pire, le Nouvel Espace Indiciaire appliqué pour les ASS et les SA depuis plus d'un an n'est pas prévu pour le corps majoritaire, les éducateurs. Le SNPES/PJJ/FSU continue d'exiger a minima l'application de l'indice 560 aux éducateurs.

Quant aux personnels non titulaires, plus de 510 agents sont actuellement sous contrat 6.5, contrat qui limite leur embauche à 2 ans maximum sans possibilité de prolongation ni de recrutement d'un autre agent contractuel sur le poste, même en cas de vacance à l'issue des CAP. Aucune solution n'est aujourd'hui envisagée ni pour ces personnels, ni pour les services qui se retrouveront en difficulté de fonctionnement.

- Le SNPES-PJJ/FSU continuera d'exiger une réforme ambitieuse de l'ordonnance de 1945.
- Le SNPES-PJJ/FSU exige, sans attendre la note d'orientation, que des décisions soient prises par la direction de la PJJ en matière de normes garantissant la qualité de l'intervention éducative et de conditions de travail pour tous les personnels.
- Le SNPES/PJJ/FSU dénonce le contrôle outrancier et maltraitant qui s'exerce sur les psychologues par une hiérarchie qui interprète de façon restrictive la circulaire constituant par ailleurs une régression.
- Le SNPES/PJJ/FSU sera partie prenante de toute initiative de résistance mise en place contre la banalisation du Front National.
- Le SNPES/PJJ/FSU exige toujours qu'un large plan de titularisation soit mis en place pour tous les contractuels et exige aussi un moratoire sur l'application des dispositions pour les contractuels en 6.5.

La CAN appelle :

- les personnels à se mobiliser le 12 avril 2014 dans le cadre de la marche nationale contre les politiques d'austérité et à être nombreux aux manifestations du 1^{er} mai et lors de la prochaine journée intersyndicale dans la Fonction Publique.
- les équipes à lutter contre les tentatives de banalisation de l'application du délai à 5 jours. A ce titre, nous encourageons les sections syndicales à demander que des personnels puissent participer aux comités de suivi organisés dans chaque DT.
- à signer la pétition du Sud-Est pour la comptabilisation du travail de tous les personnels par nombre de jeunes et à se mobiliser pour obtenir des normes garantissant la qualité des prises en charge et les conditions de travail :

http://www.petitions24.net/mjie__par_nombre_de_jeunes_pris_en_charge

- **dans un contexte de rentabilisation du temps de travail de tous, la CAN appelle tous les personnels à être massivement en grève le mardi 15 avril pour obtenir, pour tous les agents, le maintien des jours fériés.**